

LACHAMP-RIBENNES - COMMUNE NOUVELLE

Séance du 05 juin 2025

Membres en exercice :

15

Date de la convocation: 27/05/2025

Présents : 12*Le cinq juin deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée à 20 heures 00, s'est réunie sous la présidence de Nathalie BONNAL Maire***Votants : 13****Présents :** Nathalie BONNAL, Gilles PASCAL, Alain RAYNALDY, Sébastien RAYNAL, Floriane GACHON, Marianne MOULIN, Céline HÉLIAS, Christelle SUDRE, Bruno PIC, Benoît COURANT, Patrice BRINGER, Sébastien JACQUES**Pour : 13****Représentés :** Luc GODÉRIAUX-LEDRU représenté par Nathalie BONNAL**Contre : 0****Excusés :** Jeanne VANOVERMEIRE, Alain COMPEYRON**Abstentions : 0****Absents :****Secrétaire de séance :** Gilles PASCAL**Objet : Adressage - Demande de subvention au titre de la DETR 2025 - DE_2025_015**

Madame le maire expose aux membres du conseil municipal que les travaux d'adressage des voies de la commune sont achevés et qu'il est nécessaire de poser les panneaux et plaques correspondants. Le montant prévisionnel pour la commande de ces fournitures est estimé à 16 419,50 € HT soit 19 637,72 € TTC.

La commune souhaite solliciter l'aide financière de l'Etat au titre de la DETR 2025 conformément au plan de financement suivant :

Sources	Montant HT €	Taux
Fonds propres	6 567,80	40 %
Etat DETR	9 851,70	60 %
TOTAL € HT	16 419,50	100 %

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le devis pour un montant de 16 419,50 € HT soit 19 637,72 € TTC,
- ADOpte le plan de financement prévisionnel,
- AUTORISE le maire à solliciter les subventions nécessaires,
- DONNE tous pouvoirs au maire pour l'exécution de cette délibération

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Le Maire,
Nathalie BONNAL



Le secrétaire de séance,
Gilles PASCAL

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par le biais de l'application informatique « Télerecours », accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 16/06/2025
et publié ou notifié
le 16/06/2025



Date de transmission de l'acte: 16/06/2025
Date de réception de l'AR: 16/06/2025
048-200083335-DE_2025_015-DE
A G E D I